

<https://www.elcorreo.eu.org/LE-DIS COURS-HISTORIQUE-DE-TRUMP>

LE DISCOURS HISTORIQUE DE TRUMP

- Empire et Résistance - « Gringoland » (USA) -

Date de mise en ligne : dimanche 11 janvier 2026

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le 3 janvier 2026 restera gravé dans les mémoires comme un jour historique, à la hauteur de l'importance du discours prononcé par le président des États-Unis. Un discours n'est pas historique parce qu'il est louable ou répugnant, bon ou mauvais. L'histoire n'est pas une succession d'événements passés ; peu nous importe de savoir si Christophe Colomb a mangé des nouilles le 11 octobre 1492. Ce qui est historique, c'est ce que le passé projette sur les événements présents, et assurément, ce discours aura des répercussions sur l'avenir, avec des conséquences pour l'instant imprévisibles.

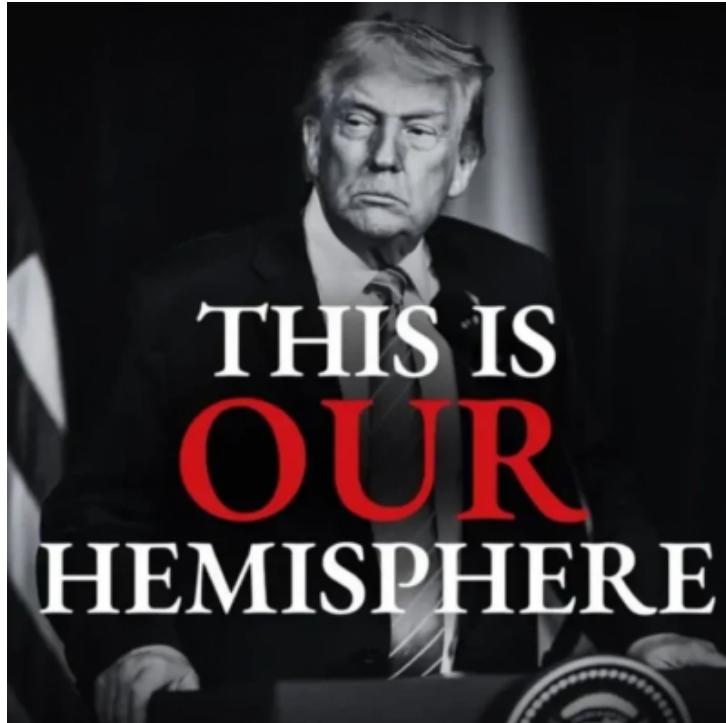


Photo diffusée par le Département d'État.

El tres de enero del flamante 2026 será considerado un día histórico, porque esa dimensión tuvo el discurso del presidente de los Estados Unidos. Un discurso no es histórico porque sea ponderable o repugnante, porque sea bueno o malo. La historia no es una sucesión de hechos pasados ; no nos interesa si Colón había comido tallarines el 11 de octubre de 1492. Lo que es histórico es lo que desde el pasado se proyecta en los sucesos del presente y, seguramente, ese discurso se proyectará hacia futuros presentes con consecuencias que, de momento, son imprevisibles.

Au cours du siècle dernier, il y a eu de multiples cas d'ingérence nord-américaine – pour lles nommer ainsi – dans notre Amérique ; il serait inutile de les rappeler, mais aucun président des États-Unis n'a ouvertement avoué son objectif, ni déclaré qu'il ne tolérerait à l'importe quel de nos gouvernements d'entraver ou de perturber ses desseins.

L'opération visant à kidnapper Nicolás Maduro a été présentée au public comme étant liée au trafic de drogue et à sa prétendue dictature – autrement dit, selon la vieille méthode consistant à inventer des prétextes – lorsque soudain, sans prévenir et sans raison apparente, Donald Trump a avoué que son véritable objectif était le pétrole et a apparemment décidé de sanctionner tout État de la région qui le dérangerait, à l'instar des Soviétiques en Hongrie il y a soixante-dix ans. Dès lors, on peut se demander s'il n'est pas en train d'instaurer un nouveau rideau de fer. Avec une sincérité absolue, Trump exige publiquement la subordination de toute la région et se pose en son protecteur et

LE DISCOURS HISTORIQUE DE TRUMP

en décideur pour les intervenants.

L'ingérence US n'est pas un phénomène nouveau. On la constate notamment dans la promotion d'une instrumentalisation judiciaire qui criminalise nos dirigeants (Castillo, Lula, Cristina Kirchner, Evo Morales, Rafael Correa, Milagro Sala, Amado Boudou, etc.) sous prétexte de corruption ou autre, grâce aux mensonges (appelés « fake news ») des grands médias et aux sentences (appelées « peines ») de certains bourreaux déguisés en juges. Son intervention plus récente dans les élections de nos pays n'est pas non plus inédite, avec un soutien manifeste aux candidats favorisés et la disqualification et la stigmatisation des autres.

Même les interventions militaires de tous les temps (débarquements à Veracruz, invasion du Guatemala, du Panama, etc.) ne sont pas historiques, mais il y a toujours eu des prétextes, et c'est ce qui donne à son discours une dimension historique, car c'est la grande confession : j'ai le pouvoir et je fais ce que je veux, je me fiche des organisations internationales, je vais me libérer de quiconque entend me déranger, par des moyens légaux ou non, et que celui qui me perturbe fasse attention à ses arrières.

Il ne s'agit pas d'attiser le sentiment anti-américain, loin de là, mais de souligner que ce qui a commencé le 3 janvier est inédit, un tournant qu'il est impossible d'ignorer, car son caractère historique est dû à ses conséquences imprévisibles. Si l'objectif est d'ériger un nouveau rideau de fer et de transformer tous les pays d'Amérique latine en satellites, alors il s'agit bel et bien d'un événement nouveau. Dans le cas contraire, la franchise brutale de Trump serait inexplicable, à moins qu'elle ne résulte d'une grave erreur politique ou d'une faiblesse personnelle, mais ce sont là des hypothèses qui, du moins pour l'instant, sont dénuées de tout fondement.

Outre ce qui a déjà été mentionné, il convient de noter qu'une puissance cherchant à établir un État satellite dans une région a toujours été totalitaire (les nazis avec leurs territoires occupés, le stalinisme en Europe de l'Est). Or, il semble bien que quelque chose de grave se produise au sein même des institutions américaines, puisque son président a ignoré le Congrès. Ce n'est pas Roosevelt sollicitant l'autorisation du Congrès le lendemain de Pearl Harbor pour déclarer la guerre aux puissances de l'Axe, mais bien son image diamétralement opposée. De plus, dans la brochure anarchico-autrichienne de [Walter Block](#), distribuée par Milei à ses ministres, plusieurs anciens présidents américains sont stigmatisés comme socialistes. Le discours historique de Trump est de mauvais augure, tant pour l'Amérique que pour les États-Unis.

Quand quelqu'un abandonne tous les prétextes et déclare clairement « J'ai le pouvoir et je ferai ce que je veux dans les limites de ce pouvoir », violent ainsi la règle la plus fondamentale du droit international, il ouvre la porte à toute autre violation, non seulement de sa part, mais aussi de la part d'autrui :

- Pourquoi une autre puissance devrait-elle respecter la limite légale si l'autre me montre qu'il ne la respecte pas ?
- D'après la pratique courante, lorsque des accords sont rompus (et le droit international est constitué d'accords), lorsque quelqu'un ignore les règles du jeu, les autres s'estiment en droit de faire ce qu'ils veulent.
- Si l'autre partie a rompu l'accord, pourquoi devrais-je le respecter ?
- Ce principe, qui relève de l'association de quartier ou du club sportif de voisinage, est le même qui vaut en droit international.

La conclusion qui semble la plus logique au premier abord " et aussi la plus déprimante " serait que le droit international est mort. Mais est-ce vraiment le cas ? Tout dépend de ce que l'on entend par droit ; cela serait vrai si l'on concevait le droit comme quelque chose d'idyllique, un ensemble de règles toujours respectées, quelque chose de presque intangible et établi une fois pour toutes.

Mais il existe une autre conception du droit, clairement exprimée par [Rudolf von Jhering](#), juriste allemand du XIX^e

LE DISCOURS HISTORIQUE DE TRUMP

siècle, pour qui le droit est une lutte, car il est toujours dynamique ; il n'est pas un droit acquis, mais une conquête. Également au XIXe siècle, un autre juriste, moins connu car brésilien, originaire du Nord-Est, [Tobias Barreto](#), chef de file de l'École de Recife, a clairement compris que la guerre – à l'instar du pouvoir de punir – n'est pas un phénomène juridique, mais purement politique, puisque le pouvoir de guerre et de châtiment s'exerce par ceux qui en ont la capacité, et dans la mesure de ce pouvoir : celui qui veut punir, punit (comme dans la guerre juridique), et celui qui possède les armes fait la guerre (comme Trump).

Et le droit, alors ? Combinons ces deux perspectives et nous verrons que ce qui est légal, ce qui relève du droit, n'est ni la force punitive ni la puissance militaire, mais bien sa maîtrise, sa limitation, obtenue par la lutte. De par sa nature, le droit connaît des périodes de progrès et d'autres de stagnation, voire de régression. Tant qu'il y aura lutte, tant qu'il y aura des voix qui s'élèveront et des peuples qui résisteront, le droit survivra et, heureusement, la volonté de lutter ne s'éteint jamais, même si l'impatience ou le coût humain de l'absence de droit nous rongent.

Nombre d'entre nous élèveront la voix, comme l'ont fait il n'y a pas si longtemps ceux qui ont subi les élans de l'injustice, et nous reprendrons le chemin de la justice qui, en définitive s'il n'est pas celui de la raison, est du moins le plus rationnel, car la force, si puissante qu'elle puisse paraître, est toujours éphémère et, dans une certaine mesure, fragile. De plus, on peut dire que les moments de pure force, d'injustice, ont quelque chose de pathologique, de morbide et de malsain.

Même s'il s'agit d'une pure coïncidence, il est frappant de constater que le dimanche 4 janvier, lorsque le pape Léon XIV a appelé à garantir la souveraineté du Venezuela, il a invoqué José Gregorio Hernández, le saint populaire vénézuélien canonisé par François, qui était médecin et guérissait les malades la nuit. Peut-être pourra-t-il, l'une de ces nuits, nous prodiguer quelques soins psychiatriques.

Eugenio Raúl Zaffaroni* pour [La Tecl@ Eñe](#)

[La Tecl@ Eñe](#). Buenos Aires, le 7 janvier 2026.

***Eugenio Raúl Zaffaroni** il est avocat et notaire argentin gradué dans la faculté de Droit et de Sciences Sociales de l'Université du Buenos Aires en 1962, docteur des Sciences Juridiques et Sociales par l'Université Nationale du Littoral (1964), et juge de la Cour Suprême de Justice argentine dès 2003, jusqu'à 2014 quand il a présenté sa démission pour être arrivé à la limite d'âge qui fixe la Constitution. Actuellement Juge à la [Court Interamericaine de Droits de l'Homme](#).

Traduit de l'espagnol depuis [El Correo de la Diáspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi.

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 11 janvier 2026